

COMMUNE DE MARBOZ

CM/FB

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 18 janvier 2021 à 20 heures sous la Présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Présents : Mme MOIRAUD Christelle, M. GUILLERMIN Patrice, Mme NAVARIN Cécile, M. SOCHAY Hervé, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, M. NEVORET Benoit, Mme CARRUBA Isabelle, M. DELIANCE Alexandre, M. PONCIN Emmanuel, Mme TISSERAND-BOUVARD Magali

Excusée : BOUVARD Nelly a donné pouvoir à POCHON Laurence.

Secrétaire de séance Monsieur NOEL Simon.

1 – Approbation du dernier compte rendu :

Le compte rendu de la réunion du lundi 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – Convention avec l'association Familles Rurales pour la mise à disposition des locaux au centre de loisirs

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention avait été signée le 25 septembre 1993 avec l'Association Familles Rurales. Cette convention concerne la mise à disposition des locaux pour le centre de loisirs.

La mise à disposition et les conditions d'utilisation des salles communales ont évolué. Il y a lieu de revoir la convention.

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle convention.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention de mise à disposition des locaux, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec l'Association Familles Rurales pour la mise à disposition des locaux pour le centre de loisirs.

3 – Gratification stagiaire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une stagiaire originaire de Marboz effectuera un stage de 10 semaines réparti sur la période du 11 janvier 2021 au 21 janvier 2022. Ce stage se

déroulera dans le cadre de son BTS Développement, Animation des Territoires Ruraux. Il a pour mission de renforcer ou d'initier un projet de développement, en lien avec les écoles, les associations, les résidences pour personnes âgées. Il a été décidé de lui confier le projet du jardin partagé à la Résidence Autonomie.

En France, lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification. Elle n'est pas soumise à cotisation sociale. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Les modalités de cette rémunération sont définies par une convention entre l'établissement scolaire, la stagiaire et la commune de Marboz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'instituer une gratification de 3,90 € / par heure

4 – Admission en non-valeur

Madame le Maire expose au conseil municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur après avoir épuisé les procédures de recouvrement, la somme de 402.60 €. Il s'agit de créances relatives à la facturation des frais de cantine. Ces dépenses datent de 2010 et 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 402,60 €.
- D'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal 2021, article 6541 pertes sur créances irrécouvrables.

5 – Délégation de compétence pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Considérant que Monsieur Thierry MOIRAUD, le mari de Madame le Maire, a déposé en mairie le 30 décembre 2020 une demande de déclaration préalable référencée n° DP 001 232 20 D0052, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire qui s'est absentée de l'assemblée pendant le vote, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du dépôt par Monsieur Thierry MOIRAUD d'une demande de déclaration préalable référencée n° DP 001 232 20 D0052, en date du 30 décembre 2020.
- Désigne Monsieur Patrice GUILLERMIN, 1^{er} adjoint, en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme, et le charge de prendre la décision et de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

6 – Autorisation de déposer une déclaration préalable pour le bâtiment « salle Les Hirondelles »

Par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2020, il a été décidé de demander une subvention au titre du Bonus Relance auprès de la Région pour la création d'un auvent et la réfection de la façade du bâtiment « salle Les Hirondelles ».

Ces travaux sont soumis à autorisation, il convient donc de déposer une demande de déclaration préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire, à déposer une demande de déclaration préalable pour le bâtiment « salle les Hirondelles » cadastré D 1664
- Autorise Madame le Maire à signer les documents.

7 – Questions diverses :

- Salle de restauration provisoire
- Vaccination à la Résidence Autonomie : recensement des candidats à la vaccination
- Maison médicale : une coordinatrice a été désignée pour étudier la possibilité de la faire évoluer en maison de santé.

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte-rendu de Carine NICOLAS

Commission Aménagement du village – Affaires économiques - Communication - Relations avec les habitants, compte-rendu de Patrice GUILLERMIN

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

Permis de construire :

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivantes :

PC en cours d’instruction :

- M JAILLET Clément et Mme JOLY Sarah : construction d’une maison d’habitation, Lotissement du Blanc d’en Haut
- M BOBILLET Anthony et Mme MIRMAND Virginie : construction d’un auvent, modification des façades, réaménagement et isolation de l’étage, 355A route de Malatrait
- M DANIELE François : construction d’un garage, 2135A route des Blancs
- M GIROUD Anthony : extension d’un abattoir de volailles à la ferme et aménagement d’une citerne souple pour le stockage des effluents liquides, 5535 route de Bourg-en-Bresse
- M et Mme GOALÈS Thomas : aménagement d’une habitation dans un bâtiment existant avec démolition, 1650 route de Malatrait

Délégations au maire :

DPU :

La Commune n’a pas préempté lors de la vente suivante :

- par M et Mme GOALES Thomas, 30 montée des Haras

Décision :

Le maire à :

- Accepté la somme de 16,42 € de l’assurance GROUPAMA pour le reliquat de la location du 1^{er} tracteur.

La séance est levée à 22 h 00